

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2018

---

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer au nombre :

« 48 »,

le nombre :

« 72 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous proposons de rajouter un délai de 24 heures pour que le juge des référés puisse statuer dans des conditions plus sereines.

Cette durée de 72 heures n'empêchera bien évidemment pas le juge des référés de statuer plus rapidement si une solution se dessine manifestement, elle vise juste à garantir une durée supplémentaire si besoin.